



**2311 - Gestion de déchets**

**Aide à la prévention de la production  
des déchets - Aide à la décision -  
Remise en état des décharges brutes**

**Rapport n° CP/2011/487**

**Service gestionnaire :**

Service eau, assainissement et déchets

**Résumé :**

Lors de sa réunion du 14 décembre 2009, notre Assemblée a décidé d'intervenir en faveur des programmes de sensibilisation à la prévention de la production des déchets à hauteur de 20% du montant de la prestation plafonné à 50 000 € et d'aider, dans le cadre de la convention 2011 avec l'Ademe, les investissements liés à l'acquisition de lots de composteurs individuels, à hauteur de 25% du montant restant à la charge de la collectivité.

Lors de ses réunions des 11 et 12 décembre 2006, notre Assemblée a décidé de mettre en place une aide financière de 25 % aux études d'aide à la décision dans la valorisation, le transport et le traitement des déchets. Ce taux pouvant être réduit en fonction de la participation des autres co-financeurs, (le taux d'aide cumulé n'excédera pas 80 %).

Le Conseil Général a également décidé, lors de ses réunions des 13 et 14 juin 2005, de financer les travaux de réaménagement simple des décharges brutes communales à hauteur de 25%.

A ce titre, j'ai l'honneur de vous soumettre une série de propositions d'aides qui ont été examinées par le Comité de Gestion des Déchets lors de sa dernière réunion en date du 30 mai 2011 :

**1) Aides à la prévention de la production des déchets**

Le **SICTOM de Molsheim, Mutzig et environs** sollicite l'aide financière du Département pour son action 2011 de promotion de la pratique du compostage par les particuliers sur l'ensemble de son territoire. Le SICTOMME organisera les animations sur le compostage, la sélection des guides composteurs, la logistique des réunions de sensibilisation et la distributions des composteurs.

Les dépenses d'animation et d'impression des documents sur le compostage sont chiffrées à 3 812,80 € HT. Le taux d'intervention étant de 20%, il est proposé de lui allouer une subvention de **762,56 €**.

Dans le cadre de cette campagne, le SICTOMME commandera 1000 composteurs en mélèze à l'atelier protégé de l'ADAPEI d'Haguenau au prix unitaire de 59 € TTC. Ils seront vendus aux particuliers au prix de 25 € TTC. Le coût restant à la charge de la collectivité est donc de 34 € par composteur. Le montant subventionnable s'élève ainsi à 34 000 €. Le taux d'intervention étant de 25%, il est proposé de lui allouer une subvention de **8 500 €**.

Le Pays d'Alsace du Nord représenté par l'**Association pour le Développement de l'Alsace du Nord** (144 communes, elles-mêmes regroupées en 18 Communautés de communes) a soutenu en application de l'agenda 21 local sur la période 2006-2010 le programme de promotion et de développement des pratiques de compostage domestique animé par le CINE de Munchhausen. Par son rôle de coordination et d'impulsion politique il a favorisé l'engagement progressif de 17 Communautés de communes.

6 des Communautés de Communes membres de l'ADEAN sont des EPCI de collecte. Les autres perçoivent la REOM. La mise en place progressive de la redevance incitative (CdC du Pays de Niederbronn-les-bains et CdC Rhin - Moder, 6 projets identifiés) accompagnée de solutions alternatives, dont la promotion du compostage de proximité, donne au programme une assise politique plus solide.

Le programme 2011 de sensibilisation au compostage individuel propose de pérenniser et de renforcer l'action et d'élargir les publics ciblés. Les occupants de maison individuelle constituent la cible majoritaire et originelle. Dans cette deuxième période, l'opération vise à s'étendre à de nouveaux publics. Ces nouveaux publics-cible nécessiteront une approche spécifique (collaboration avec des personnes ou structures-relais facilitant la mise en place du compostage dans ces lieux particuliers) et l'adaptation des formations :

- les jeunes ménages avec enfants en habitat pavillonnaire (relais : écoles, périscolaires, associations de quartier, guides-composteurs habitant le quartier, commune)
- les citoyens en habitat collectif (relais : gestionnaires des immeubles, associations de quartier, communes et/ou CdC)
- les moyens producteurs (collèges, restaurants, maisons de retraite, ...) (relais variables)
- les ouvriers communaux pour la gestion des déchets verts communaux (relais CdC et communes)

La mission d'animation du compostage est déléguée au CINE de Munchhausen et comporte les frais d'embauche (salaire et frais généraux) d'une animatrice par le CINE. Les dépenses de communications comprennent la réimpression de dépliants et de fiches compostage individuel.

Le coût prévisionnel de l'animation est estimé par l'ADEAN à 98 000 € HT. Le plafond des dépenses subventionnable pour ces actions de communication a été fixé à 50 000 € TTC pour l'année 2011. Le taux d'intervention étant de 20%, il est proposé de lui allouer une subvention de **10 000 €**.

-----

3 EPCI du territoire de l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord sollicitent l'aide financière du Département pour l'acquisition de composteurs individuels. Le nombre de composteurs commandés, dans le cadre d'un marché public ayant intégré des critères de développement durable, est de 420 unités.

Le détail des commandes de composteurs est le suivant :

- |   |            |
|---|------------|
| - <b>SMIEOM de Bischwiller</b> :                | 70 unités  |
| - <b>CdC de l'Uffried</b> :                     | 100 unités |
| - <b>CdC du Pays de Niederbronn-les-Bains</b> : | 250 unités |

Le coût unitaire d'un composteur est de 68,17 € TTC, le prix de vente aux particuliers est de 25 € TTC. Les syndicats de traitement participent forfaitairement à hauteur de 15,50 € par composteur. Le coût restant à la charge de la collectivité est donc de 27,67 € par composteur.

Les montants subventionnables s'élèvent ainsi à :

- SMIEOM de Bischwiller : 1 936,90 € TTC
- CdC de l'Uffried : 2 767,00 € TTC
- CdC du Pays de Niederbronn-les-Bains: 6 917,50 € TTC

Les subventions s'élevaient à :

- **484,23 €** pour le SMIEOM de Bischwiller
- **691,75 €** pour la CdC de l'Uffried
- **1 729,38 €** pour la CdC du Pays de Niederbronn-les-Bains

-----

La **Communauté de Communes du Pays d'Erstein** sollicite l'aide financière du Département pour son action 2011 de sensibilisation au compostage individuel :

- deux réunions publiques d'information sur le compostage seront organisées pour un montant de 360 € HT. Le taux d'intervention étant de 20%, il est proposé de lui allouer une subvention de **72 €**.
- l'acquisition complémentaire de 40 composteurs de 400 litres et de 60 composteurs de 600 litres sera faite. Le coût unitaire d'un composteur de 400 litres est de 51,43 € TTC, le prix de vente aux particuliers est de 15 € TTC. Le coût unitaire d'un composteur de 600 litres est de 75,95 € TTC, le prix de vente aux particuliers est de 25 € TTC. Le montant total subventionnable s'élève ainsi à 4 514,20 € TTC. Les taux d'intervention étant de 25%, il est proposé de lui allouer une subvention de **1 128,55 €**.

-----

La **Communauté de Communes du Pays de la Zorn** sollicite l'aide financière du Département pour son action 2011-2012 de sensibilisation au compostage individuel :

40 réunions publiques d'information sur le compostage seront organisées sur 2 ans ainsi que 4000 plaquettes d'information pour un montant estimé à 4 613 € HT. Le taux d'intervention étant de 20%, il est proposé de lui allouer une subvention de **922,60 €**.

Dans le cadre de cette campagne, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn commandera 1000 composteurs en mélèze à un atelier protégé au prix unitaire de 57 € HT. Ils seront vendus aux particuliers au prix de 20 €. La Communauté de Communes du Pays de la Zorn récupérera la TVA sur le prix d'achat. Le SMITOM Haguenau-Saverne participera forfaitairement à hauteur de 15,50 € par composteur. Le coût restant à la charge de la collectivité sera donc de 21,50 € par composteur. Le montant subventionnable s'élève ainsi à 21 500 €. Le taux d'intervention étant de 25%, il est proposé de lui allouer une subvention de **5 375 €**.

## **2) Aides à la décision**

La loi de programmation du 3 août 2009 Article 46 oblige les EPCI compétents à instaurer d'ici le 03 août 2014 une tarification incitative (taxe ou redevance) comprenant une part variable pouvant prendre en compte la nature, le poids, le volume ou le nombre d'enlèvements des déchets présentés à la collecte. Les études lancées sur la mise en œuvre d'une redevance incitative se font sur la base du cahier des charges préconisé par l'Ademe.

La **Communauté de Communes du Pays d'Erstein** sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une redevance incitative. Le coût de cette étude est de 32 100 € HT. L'Ademe finançant cette étude à 70%, le taux d'intervention du CG67 pourrait être de 10%. La subvention s'éleverait à **3 210 €**.

-----

Le **SMIEOM de Bischwiller et environs** sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères dans le cadre de son étude sur la mise en œuvre d'une redevance incitative. Ces caractérisations n'ont pas été prévues dans le marché initial. Suite à une consultation, le coût en est chiffré à 13 800 € HT. L'Ademe finançant ce complément d'étude à 70%, le taux d'intervention du CG67 pourrait être de 10%. La subvention s'élèverait à **1 380 €**.

Le SMIEOM a également souhaité expérimenter sur un territoire test la collecte des OM en pesée embarquée. Il a pour cela acheté 1600 bacs de collecte équipés de puces électroniques. Le prix unitaire des puces électroniques a été de 1,75 € HT soit 2 800 € au total. Le taux d'intervention du Département pour ce type d'opérations est de 30%. La subvention s'élèverait ainsi à **840 €**.

### **3) Remise en état des décharges brutes communales**

Le taux d'intervention du Département pour ce type d'opérations est de 25%.

Les **communes de Sand, d'Ergersheim et de Mackwiller** sollicitent l'aide financière du Département pour le réaménagement de leurs anciennes décharges communales. Les montants respectifs des assiettes finançables des travaux sont les suivants :

- Sand, lieu-dit « Niedermatt 2 » :	2 800,00 € HT
- Ergersheim, lieu-dit « Krebsrain » :	2 271,00 € HT
- Mackwiller, lieu-dit « Nachtweid » :	11 274,00 € HT

Les subventions s'élèveraient à :

- **700,00 €** pour la décharge de Sand
- **567,75 €** pour la décharge d'Ergersheim
- **2 818,50 €** pour la décharge de Mackwiller

-----

Il est à noter que l'ADEME participera à ces mêmes opérations pour un montant de 124 213,22 €, dans le cadre de la convention 2011 de maîtrise des déchets passée entre le Conseil Général et l'ADEME.

En cas d'accord de votre part, un crédit total de **39 182,31 €** serait à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24333	65-6574-731	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
24334	65-65734-731	5 000,00 €	5 000,00 €	1 757,16 €
15128	204-20414-731	1 003 266,63 €	277 207,50 €	22 835,15 €
18958	204-20414-731	89 222,56 €	25 837,70 €	4 590,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide conformément au tableau annexé :*

- *d'allouer, dans le cadre des aides à la prévention de la production de déchets, au SICTOMME, à l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord, au SMIEOM de Bischwiller et environs, à la Communauté de Communes de l'Uffried, à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-bains, à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les subventions correspondantes s'élevant à un montant total de 29 666,06 €.*

- *d'allouer, dans le cadre des aides à la décision, une subvention de 3 210,00 € à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une redevance incitative et au SMIEOM de Bischwiller et environs les subventions correspondantes s'élevant à un montant total de 2 220,00 € pour la réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères et l'achat de 1600 bacs équipés de puces électroniques.*

- *d'allouer, dans le cadre des aides aux réaménagements de décharges brutes communales, aux communes de Sand, d'Ergersheim et de Mackwiller, les subventions correspondantes s'élevant à un montant total de 4 086,25 €.*

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL